



SAINT-MAMERT-DU-GARD
DIRECTION DE L'URBANISME

DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

Délivré par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Place de la Mairie

 D P 0 3 0 2 8 1 2 3 N 0 0 2 7 Dossier : DP 030281 23 N0027 Déposé le : 16/06/2023 <u>Nature des travaux</u> : Installation d'une piscine <u>Adresse des travaux</u> : 5 RUE DES FRAISSES 30730 SAINT MAMERT DU GARD <u>Références cadastrales</u> : 000B2027, 000B2044	 1 1 0 0 0 0 2 4 0 1 1 <u>Demandeur</u> : MONSIEUR VAN STRYDONCK ERIC 5 RUE DES FRAISSES 30730 SAINT MAMERT DU GARD
Zone UC	

Le Maire de SAINT-MAMERT-DU-GARD,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 18/04/2017 et sa modification simplifiée en date du 25/03/2021,

DÉCIDE

Article 1

La DP 030281 23 N0027 fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée, sous réserve du respect des prescriptions indiquées ci-après.

Article 2

Les eaux de vidange de la piscine devront être évacuées avec les eaux pluviales, il est interdit de les rejeter dans le réseau des eaux usées.

<u>Date d'affichage</u> : - de l'avis de dépôt : 16/06/2023 - de la décision en mairie : 04/07/2023 Date de transmission au Préfet ou à son délégué : 04/07/2023	Fait à SAINT-MAMERT-DU-GARD le 04/07/2023 Pour le Maire, L'Adjoint délégué à l'Urbanisme, S. ROUVIERE
---	--

La présente décision est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive. Un avis de recouvrement vous sera transmis ultérieurement par les services fiscaux.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux article L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.